

Assurance Santé Internationale

Document d'information sur le produit d'assurance

Produit conçu par APRIL International Care France, Groupama Gan Vie et Chubb European Group SE

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution



Produit : MyHealth International (Ref. NMHI26)

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle comme les Conditions générales et le guide assuré. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

MyHealth International est une solution d'assurance santé destinée à tous types d'expatriés ou voyageurs longue durée (plus de 12 mois). Ce contrat offre un choix parmi différents niveaux de couverture et de garanties. Ainsi, cette solution s'adapte aux besoins des expatriés en fonction de leurs souhaits de couverture et de leur budget. Ce contrat peut être souscrit au 1^{er} €, au 1^{er} US\$ ou en complément de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE).



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations sont soumis à des **plafonds** qui figurent dans le tableau de garanties.

LES GARANTIES ET SERVICES SYSTEMATIQUEMENT PREVUS :

- ✓ **HOSPITALISATION**
Médicale ou chirurgicale
Consultations externes, traitements, analyses, pharmacie
Chambre privée
- ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT DE BASE**
Rapatriement médical
Transport sanitaire vers l'établissement adapté le plus proche
Rapatriement du corps en cas de décès
- ✓ **MODULE GRATUIT DE REMBOURSEMENT EASY CLAIM**
- ✓ **SERVICE DE TELECONSULTATION**

LES GARANTIES OPTIONNELLES :

- ✓ **MEDECINE COURANTE**
Consultations et actes de généralistes et spécialistes
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes
Radiologie, pharmacie, examens de laboratoire
Actes de prévention (bilan, dépistages, nutrition)
- ✓ **OPTIQUE ET DENTAIRE**
Verres et montures
Lentilles de contact
Soins dentaires préventifs, de routine ou de reconstruction
- ✓ **MATERNITE** (disponible pour les formules Essential, Extensive et Elite)
Frais d'accouchement
Consultations, pharmacie, examens
Séances de préparation à l'accouchement

LES GARANTIES INDEPENDANTES :

- ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT COMPLETE ET RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**
Présence d'un proche, la garde des enfants, l'aide-ménagère
Incidents de voyage, soutien psychologique, rapatriement en cas d'instabilité politique ou de catastrophe naturelle
Responsabilité civile vie privée

Les garanties précédées d'une coche verte (✓) sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Les pathologies préexistantes.
- ✗ Toute dépense non médicalement nécessaire.
- ✗ Les dépenses considérées déraisonnables ou inhabituelles compte tenu du pays dans lequel elles ont été engagées.
- ✗ Toute dépense non prescrite par une Autorité médicale qualifiée.



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

! Communes à toutes les garanties :

La pratique de sports présentant des caractéristiques dangereuses (voir Conditions générales), et la pratique de sport, exercée à titre professionnel ;
Les conséquences de l'alcoolémie et de l'ivresse de l'assuré.

! Garantie Frais de santé :

Les affections antérieurement déclarées faisant l'objet d'une exclusion à la souscription ainsi que leurs suites et conséquences ;
Toute dépense d'ordre médical et chirurgical non nécessaire (ainsi que leurs conséquences) ou non prescrite par une Autorité médicale compétente.

! Garantie Assistance rapatriement :

Les affections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place et qui n'empêchent pas l'Assuré de poursuivre son déplacement ;
Les maladies antérieurement constituées avant le départ et comportant un risque d'aggravation ou de récurrence.

! Garantie Responsabilité civile vie privée :

La conduite de tout engin à moteur ou à traction animale.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS :

! Communes à toutes les garanties :

Certaines garanties sont soumises à des délais d'attente dont les détails sont disponibles dans les Conditions générales.
Certaines garanties sont soumises à des plafonds ou à des franchises qui figurent dans le tableau de garanties.
Certaines structures médicales sont soumises à un reste à charge, la liste exhaustive de ces hôpitaux est disponible dans les Conditions générales.

! Garantie Frais de santé :

Certaines structures médicales sont soumises à un reste à charge, la liste exhaustive de ces hôpitaux est disponible dans les Conditions générales.
Les soins nécessitant un Accord préalable (hors cas d'accident ou d'urgence médicale) dispensés sans Accord préalable de l'assureur. Toutefois, si les soins sont reconnus nécessaires par l'assureur, une pénalité de 50% sera retenue.
Les dépenses considérées déraisonnables ou inhabituelles compte tenu du pays dans lequel elles ont été engagées.

Les listes complètes des exclusions et restrictions se trouvent dans les Conditions générales.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Pour les garanties frais de santé et assistance rapatriement basique : le pays de résidence à l'étranger détermine la zone dans laquelle je serai couvert. Je pourrai néanmoins étendre la couverture au monde entier (voir définition et détails dans la partie - GARANTIES ET TERRITORIALITÉ des Conditions générales). Les garanties sont acquises en cas d'accident ou d'urgence médicale en dehors de la zone de couverture pour des périodes inférieures à 60 jours consécutifs et à hauteur des plafonds définis.
- ✓ Pour les garanties assistance rapatriement complète et responsabilité civile vie privée : les garanties sont acquises pour toute la durée du séjour dans le monde entier (y compris le pays de nationalité) à l'exception des pays exclus (dont la liste est disponible selon les modalités inscrites aux Conditions générales).



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie

A la souscription du contrat

Je suis tenu(e) de régler la cotisation selon les échéances prévues au contrat.

Je suis tenu(e) de remplir avec la plus grande exactitude le questionnaire de santé.

Je peux réduire le montant de ma cotisation en choisissant une franchise annuelle ou un niveau de copaiement à 10%, 20% ou 30% des frais engagés.

Être âgé :

- entre 16 et 60 ans lorsque mon Pays de résidence à l'étranger déclaré est l'un des pays suivants : Brésil, Costa Rica, Chili, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Hong Kong, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Singapour, Taïwan et Thaïlande,
- entre 10 et 74 ans dans le reste du monde.

L'âge minimum ne s'applique que pour les enfants assurés seuls sur un contrat. Je peux assurer mes enfants en dessous de ces âges minimums à condition d'être moi-même assuré.

Dans le cadre d'une couverture frais de santé en complément de la CFE je dois également être affilié à la CFE pendant toute la durée du contrat et bénéficier à ce titre du régime maladie/maternité de la CFE.

En cours d'adhésion

Je suis tenu de fournir toutes pièces et documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat. Je suis tenu d'informer APRIL International Care France en cas de changement de situation personnelle, statut, domicile, activité.

Je suis tenu de prévenir APRIL International Care France de toute autre souscription auprès d'autres organismes de Sécurité Sociale, mutuelle et/ou organisme assureur.

En cas de sinistre

J'utilise l'application Easy Claim ou je fais parvenir par voie électronique ou postale la demande de remboursement (se référer aux Conditions générales pour les modalités d'envoi).

Je conserve les factures originales pendant une période de 2 ans.

Je contacte APRIL International Care France pour obtenir un Accord préalable quand la situation et la garantie le requiert.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable en euro ou en US dollar,

- en intégralité au moment de l'adhésion, par carte de paiement, PayPal, virement bancaire ou prélèvement SEPA (uniquement pour la devise euro),
- trimestriellement ou semestriellement, par carte de paiement, PayPal ou virement bancaire (des frais de fractionnement peuvent être appliqués) ou prélèvement SEPA (uniquement pour la devise euro),
- mensuellement, par prélèvement SEPA (uniquement pour la devise euro).



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

À la date d'effet indiquée sur le Certificat d'adhésion sous condition suspensive du paiement de la Cotisation due.

Fin de la couverture

- en cas de non-paiement des cotisations ;
- en cas de dénonciation par l'une des deux parties à l'échéance annuelle ;
- dès que je cesse de répondre aux conditions d'adhésion ;
- le jour de mon retour définitif dans mon pays de nationalité ;
- en cas de résiliation de mon adhésion.

Il est prévu un délai de renonciation de 14 jours qui court à compter de la date de conclusion du contrat.

Le contrat MyHealth International est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date anniversaire sauf résiliation dans les cas et conditions fixés au contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- En cas d'annulation de mon séjour, je préviens APRIL International Care France avant la date d'effet et je transmets les originaux du Certificat d'adhésion.
- Je peux résilier cette adhésion au contrat à échéance annuelle (date anniversaire de l'adhésion) par lettre recommandée ou par e-mail avec un préavis de 60 jours (ou 30 jours suivant la réception des nouvelles conditions de couverture).
- Je peux résilier ce contrat à tout moment, après 12 mois d'adhésion par courrier (simple ou recommandé), par e-mail ou via mon Espace assuré.

MyHealth International est un produit conçu par :

- **APRIL International Care France**, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 et régie par le Code de l'assurance français.
- **Groupama Gan Vie** (assureur Frais de Santé), RCS Paris 340 427 616, 8-10 rue d'Astorg, 75383 Paris Cedex 8, France
- **CHUBB European Group SE** (assureur Assistance Rapatriement et Responsabilité civile), RCS Nanterre 450 327 374, Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, FRANCE.

